

**COMMUNE
DE
POLLIONNAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N°2025/02

Conseil municipal du mardi 21 janvier 2025

Date de convocation du conseil municipal : 17 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Béatrice DUMORTIER

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Laurence SPAHR, Laurent BEAUPELLET, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Eloïse REVOL, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Benoit DUVAL donne pouvoir à André Brottet

Membres absents : Benjamin METELLY, Emeric GEHANT

<p>OBJET : Projet de périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Ouest lyonnais</p>

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée approuvé le 21 mars 2022 par le préfet coordonnateur de bassin confirme la nécessité de mettre en place un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sur le territoire Ouest Lyonnais et plus spécifiquement sur l'Yzeron et/ou le Garon. Ce document de planification, qui a valeur réglementaire après approbation, vise à assurer un équilibre entre la préservation des milieux aquatiques et des ressources et la prise en compte des différents usages de l'eau.

Le SAGYRC et le SMAGGA, en tant que syndicat de gestion des rivières concernées, ont été sollicités par le Préfet pour réfléchir à la création d'un SAGE.

L'étude de périmètre et de préfiguration du SAGE a mis en exergue que :

- A l'échelle de l'Ouest lyonnais et plus spécifiquement des bassins versants du Garon et de l'Yzeron, les élus font le constat suivant :
 - Les ressources locales en eau sont limitées et les milieux aquatiques en déficit,
 - L'attractivité du territoire induit un risque d'augmentation de la demande en eau,
 - Le changement climatique induira notamment des phénomènes de canicules estivales diminuant encore les ressources et augmentant les demandes unitaires en eau.
- L'enjeu commun de la rareté de l'eau est de fait de plus en plus stratégique pour l'avenir des territoires des bassins du Garon et de l'Yzeron, et ces éléments font craindre pour les prochaines années, sans action spécifique :
 - Des conflits d'usage de l'eau de plus en plus importants,
 - Des difficultés d'aménagement du territoire très concrètes pour le développement urbain, agricole et industriel sur les bassins versants.

Le SAGYRC et le SMAGGA se sont accordés sur certaines nécessités communes :

- Gérer la ressource en bien commun à l'échelle de l'Ouest lyonnais,
- Donner une plus grande visibilité à ce sujet d'intérêt général, stratégique pour l'avenir du territoire,
- Intensifier les échanges, travaux et moyens communs entre les usagers et acteurs de l'eau, de l'urbanisme et l'aménagement du territoire rural et urbain,

Ainsi que sur le fait que le SAGE serait un outil pertinent pour y répondre.

Les deux syndicats ont donc envoyé à un rapport en préfecture afin de présenter l'historique de la démarche, le contexte législatif et réglementaire, justifier le périmètre choisi, identifier les enjeux stratégiques et proposer des modalités de portage du SAGE et de composition de la commission locale de l'eau (CLE).

Pour résumer, le périmètre retenu couvre les bassins versants de l'Yzeron et du Garon et la composition de la CLE proposée comprend 49 membres, afin de représenter les différentes strates de collectivités locales (y compris EPCI gestionnaires de l'eau), les usagers (associations de professionnels et de consommateurs) et l'Etat. Les élus auraient préféré une CLE plus restreinte, contrairement aux membres de l'atelier Environnement qui auraient même rajouté des membres supplémentaires.

Le périmètre couvrant le territoire de la commune de Pollionnay, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet de SAGE et notamment sur le périmètre retenu.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le dossier préliminaire présenté par le SMAGGA et le SAGYRC,

Le conseil municipal,
Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet de SAGE et notamment au périmètre retenu sur les bassins versants de l'Yzeron et du Garon.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication le 22 janvier 2025

Philippe TISSOT
Maire

